



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 15

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.
E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 15 octobre 2009,

EDITO :

Aujourd'hui, le Comité de Bassin Loire Bretagne devrait entériner un certain nombre de mesures visant à la reconquête de la qualité de l'eau, conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Il en est une qui va affecter particulièrement notre secteur. Sous le nom de mesure 3B1, elle va imposer aux Préfets de réviser les arrêtés préfectoraux pour prescrire la fertilisation équilibrée en phosphore sur les cultures au plus tard fin 2013 à l'amont de 14 retenues sensibles à l'eutrophisation (développement algal), utilisée pour l'alimentation en eau potable et particulièrement exposées au stockage de phosphore particulière, dont la retenue de Rophémel. Suite à la réaction des agriculteurs et des élus locaux vis à vis du projet, une étude d'impact environnementale et économique de la mesure a été commandée par le SMPBR (Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais). Les conclusions de cette étude nous indiquent que cette mesure ne constitue pas une garantie de bonne qualité des eaux et qu'elle aura un **impact économique et social lourd sur les exploitations**. Malgré cette analyse, le comité de bassin ne prévoit pas de revoir ni même d'adapter cette mesure. Le monde agricole est, de l'aveu même du ministre de l'agriculture, M. LEMAIRE, touché par la plus grave crise depuis 30 ans. Soyons vigilants à ce que la mise en place d'une mesure dite correctrice ne provoque pas plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Mickaël CHEVALIER

RESUME CONSEIL DU 30 SEPTEMBRE :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Modification délibération loyers : M. le maire informe le CM qu'il n'est pas possible d'arrondir le montant des loyers et qu'il est donc nécessaire d'établir les tarifs suivants : cour Saint Esprit → T1 Bis : 198.47 € ; T4 : 342.43 € ; la poste → 355.80 €.

Droit de préemption Quesnon : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé sur la parcelle C819 et C816.

Droit de préemption Quesnon : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé sur la parcelle C626 et C621.

Droit de préemption Rue de Saint Méen : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé sur la parcelle C682.

Tarif salle des fêtes 2010 : *Détail disponible sur demande.*

Modification règlement Lotissement du Vieux Chêne : modification de l'article 11 afin d'autoriser la construction de clôtures sur les limites séparatives du bassin de rétention aux mêmes conditions que sur la rue.

Demande de subvention aménagement sécurité route de Lanrelas : La proposition d'une chicane route de Lanrelas a fait l'objet d'une mise à l'essai pendant 4 mois. Les objectifs de réduction de la vitesse étant concluant, il est proposé de matérialiser cet aménagement. Le CM valide le projet présenté et sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

Devis rampe d'accès salle associative : Le CM décide de retenir la proposition de l'entreprise BUSNEL de CAULNES pour un montant de 3712.00 € H.T.

Rachat terrain lotissement du Vieux Chêne 3^{ème} tranche : M. le maire fait part au CM que M. HURAULT, propriétaire du lot n°5 du lotissement du Vieux Chêne 3^{ème} tranche souhaite revendre le

terrain car il ne pourra pas construire dans le délai fixé. M. le maire propose de racheter ce terrain au prix initial plus les frais engagés par M. HURAULT et de le revendre aux conditions du lotissement Les Lauriers.

PELE – MELE :

1 - La loi sur l'eau du 30/12/06 prévoit dans son article 54 que tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau fait l'objet d'une **déclaration** auprès du maire de la commune concernée.

Ainsi tout nouvel ouvrage réalisé après le 1^{er}/01/09 doit désormais être déclaré au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

2 - **L'identification des moutons et chèvres est obligatoire.** Cette réglementation vise à améliorer la traçabilité et la maîtrise des risques sanitaires. Elle s'applique depuis 2005. L'administration va désormais renforcer les contrôles chez les détenteurs, professionnels et particuliers. Pour plus d'information : EDE – service identification ovine et caprine : 02.96.79.22.26.

3 - **La CPAM des Côtes d'Armor** a mis en place une adresse postale unique sur le département : CPAM des Côtes d'Armor – 22024 SAINT BRIEUC Cedex 1 (*Penser à préciser votre numéro de sécurité sociale sur tout courrier adressé à la CPAM*).

4 - **Enquête sur le patrimoine des ménages :** l'INSEE réalise, entre octobre 2009 et janvier 2010, une enquête sur le patrimoine des ménages. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'INSEE chargée de les interroger prendra contact avec eux. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

5 - Une nouvelle société sur la commune : **Breizh Ecoferme** propose une prestation à domicile de transformation de bois en copeaux pour chaudières, paillage et bois raméal fragmenté. Tél. : 02.96.83.15.03. ou www.breizh-ecoferme.com

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : de 9H00 à 12H00 les mar., vend. et sam.

1^{er} adjoint : de 10H30 à 12H00 le jeudi.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations en oct. / nov. :

18/10 : Foulées plumaugataises

24/10 : poulet / frites Taupes à Plum'

08/11 : commémoration du 11 novembre

08/11 : loto du CDF

10/11 : banquet CBA

21/11 : moule / frites APEL

Dans le canton :

25/10 : spectacle humour (Jean PIE PIE) 14H30 salle des fêtes de CAULNES

Divers : il reste des places pour la gym tous les jeudis à partir de 18H30 ; contact : C. DUROT 02.96.83.10.45

Prochaine réunion de conseil : Samedi 31 octobre 9h30